



*VILLE DE SCOTSTOWN*  
101, chemin Victoria Ouest  
Scotstown (Québec) J0B 3B0  
Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434  
Courriel: [ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca)

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**COMMUNIQUÉ AUX CITOYENS DE SCOTSTOWN**

**LA VILLE DE SCOTSTOWN maintient les services essentiels et les recommandations  
gouvernementales**

Scotstown, le 4 avril 2020 - La Ville de Scotstown maintient les recommandations concernant le Coronavirus (COVID-19) des gouvernements fédéral et provincial.

Chères citoyennes, chers citoyens,

Suite à mon message du 15 mars dernier et celui diffusé dans le bulletin municipal, L'Info-Scotstown du 31 mars, je reviens faire le point sur la situation et sur les services essentiels maintenus relatifs avec la situation du **COVID-19**.

Tout d'abord, je veux profiter aujourd'hui pour remercier les élus municipaux ainsi que le personnel municipal que ce soit au niveau de l'administration, des travaux publics, des pompiers volontaires du service incendie.

**Merci à vous tous !**

Je tiens également à remercier les gens qui continuent à nous fournir les services essentiels, que ce soit Le Marché Désilets et la Charcuterie, le Dépanneur Victoria, le Garage Charles Brochu ainsi que l'industrie Façoteck et Léo Désilets, maître herboriste qui sont toujours à l'œuvre et conserve les emplois en fonction. Sans oublier les employés de Postes Canada.

**Merci à vous tous !**

Au niveau de l'organisation du travail, voici la situation :

- Tous les services essentiels sont maintenus (administration, travaux publics, aqueduc-égout, service incendie) malgré un effectif du personnel réduit;
- Malgré la fermeture de l'Hôtel de Ville au public, vous pouvez rejoindre le bureau municipal par téléphone et par courriel pour répondre à vos questions;
- Tous les parcs et bâtiments municipaux sont fermés au public;
- QUE conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars dernier qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 7 avril 2020 se tiendra à huis clos par téléconférence. Aucun public ne sera admis.

Ainsi, depuis les premières recommandations émises par le gouvernement provincial à la suite de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire Covid-19 le 13 mars dernier, les élus municipaux doivent se conformer aux lois, décrets, directives et arrêtés applicables et exercer leurs compétences dans ce cadre légal et réglementaire.

La pandémie de la COVID-19 est un événement exceptionnel qui requiert des mesures exceptionnelles, et ce, dans l'objectif de freiner la propagation de la maladie et de protéger la population, tout en permettant à la société de continuer de fonctionner le plus normalement possible.

*La municipalité doit interdire au public l'accès à ses équipements et lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires (p. ex. : bibliothèque, aréna, piscine, bâtiment abritant des salles de réunions, centre de congrès), sauf s'ils servent provisoirement à des fins de santé ou de sécurité publiques.*

*Il appartient à la municipalité d'évaluer la pertinence de maintenir l'accès à ses bâtiments administratifs, en fonction de l'évolution de la pandémie de la COVID-19.*

*Rappelons par ailleurs que les rassemblements intérieurs et extérieurs sont désormais interdits.*

*En conséquence, la municipalité est tenue, dans le respect de l'interdiction décrétée, d'annuler tout événement sportif ou culturel. Qui plus est, comme la municipalité doit interdire au public l'accès à ses équipements et lieux intérieurs destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires, aucun événement ne peut s'y dérouler.*

Source : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/coronavirus-covid-19/>

Chaque personne a un rôle à jouer afin de diminuer les risques de propagation des virus. Voici donc un rappel des recommandations les plus importantes :

- Lavage des mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes;
- Observation des règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez : couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes et, si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez vos mains par la suite;
- Les personnes âgées de 70 ans et plus ainsi que celles souffrant de maladies chroniques doivent rester à la maison, sauf en cas de nécessité ou d'exception, comme pour se présenter à un rendez-vous médical important.

Il nous faut gérer serré en cette période de crise, car jusqu'à maintenant les villes n'ont pas obtenu le pouvoir, à l'instar des autres gouvernements, de faire des déficits. Tout déficit devrait être comblé immédiatement l'année suivante et le compte de taxes des contribuables en serait affecté d'autant.

J'invite les citoyens qui le peuvent à offrir de l'aide à un proche, un voisin, une personne âgée ou toute autre personne qui pourrait avoir besoin d'un coup de main de quelque façon que ce soit. Les gens de Scotstown ont toujours prouvé que l'aide entre voisins est importante pour une communauté. Un geste aussi banal qu'aller chercher quelques denrées à l'épicerie peut représenter un grand service pour quelqu'un. Le bénévolat peut se faire à petite échelle pour montrer qu'on est tissé serré.

### **COVID-19 – SUSPENSION DE LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE BRÛLAGE**

**En raison de la situation de pandémie qui prévaut actuellement au Québec, la Ville de Scotstown suspend pour une durée indéterminée la délivrance des permis de brûlage sur l'ensemble de son territoire. Cette mesure entre en vigueur à compter du 1er avril 2020.**

Achat local

Également, nous rappelons à la population Scotstownoise qu'en cette période difficile, il est plus qu'important d'investir dans notre économie locale. Investissons auprès des commerces d'ici. Plusieurs ont déployé beaucoup d'efforts pour mettre sur pied des initiatives telles que la livraison de nourriture, la livraison d'épicerie, les commandes en ligne.

Invitation aux jeunes et moins jeunes

Depuis plus de 2 semaines, les écoles et garderies sont fermées. Dans le but d'égayer la page Facebook de la ville par les talents artistiques des jeunes et moins jeunes de notre communauté, nous vous invitons à participer à ce petit jeu.

Chaque semaine un thème sera dévoilé et nous vous invitons à nous envoyer par internet ([ville.scotstown@hsfgc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfgc.ca)) vos dessins, bricolages, recettes culinaires, photos de famille reliés au thème annoncé.

Surveillez la page Facebook de la ville et qui sait vous pourriez peut-être avoir des surprises à la fin du confinement.

La Ville de Scotstown recommande à ses citoyens de suivre sa page Facebook pour suivre l'information. Il est également possible de consulter notre site Internet et les médias traditionnels pour en savoir davantage sur l'évolution de la situation sur le territoire de la municipalité. D'autres informations et communiqués seront diffusés au cours des prochains jours.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal par téléphone au 819-560-8433, poste 7 ou par courriel à [ville.scotstown@hsfgc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfgc.ca)

Nous vous remercions de votre compréhension et collaboration!

Prenez soin de vous pour ainsi prendre soin de la collectivité !

**Merci à vous tous !**

Iain MacAulay, Maire  
Ville de Scotstown